

**« 5CIB »**  
**Société Civile Immobilière au capital de 1.000,00 €**  
**Zone portuaire, Chemin des Broutières 84130 LE PONTET**  
**RCS AVIGNON – SIREN 504.202.086**

---

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES**

**Le 28 décembre 2023 à 18h00.**

**Au siège social de la société**, dénommée **5C1B**, Société Civile Immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est à LE PONTET (84130), Zone portuaire, chemin des Broutières, identifiée au SIREN sous le numéro 504.202.086 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance faite par adressée à chacun d'entre eux.

Sont présent les associés suivants :

- Madame **Béatrice COEFFIC**, née **BOUILLOT**, associée, titulaire de **325 parts sociales** ;
- Monsieur **Bruno COEFFIC**, associé, titulaire de **325 parts sociales** ;
- Monsieur **Patrick COEFFIC**, gérant, titulaire de **320 parts sociales** ;
- Monsieur **Matthieu COEFFIC**, associé, titulaire de **10 parts sociales** ;
- Monsieur **Benjamin COEFFIC**, associé, titulaire de **10 parts sociales** ;
- Monsieur **Théo COEFFIC**, associé, titulaire de **10 parts sociales**.

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social de **1.000 parts sur 1.000 parts**.

Le quorum est par suite atteint.

Le document suivant a été adressé aux membres de la société, savoir :

- Le texte des résolutions proposé.

Puis, le Président déclare que les pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, qu'ils ont eu la possibilité de consulter pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Les associés agréent les modalités de convocation, se les tenant pour régulières.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Patrick COEFFIC**, agissant en qualité de gérant, Monsieur **Théo COEFFIC** est nommée secrétaire de séance.

Le Président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

- 1.) Démission du gérant actuel ;
- 2.) Nomination d'un nouveau gérant ;

**Sur le premier point de l'ordre du jour :**

Après lecture de la lettre de démission de Monsieur **Patrick COEFFIC**, gérant de la société, l'assemblée prend acte de cette démission et la remercie pour les services rendus à la société.

Handwritten signatures and initials in blue ink: PK, BC, TC, BC.

**Sur le second point de l'ordre du jour :**

Il est proposé à l'assemblée de nommer Monsieur **Bruno COEFFIC**, en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée illimitée.

Après discussion, et aucun autre candidat n'étant proposé, l'assemblée procède au vote.

**RESOLUTION – VOTE**

**1- Première Résolution : Démission du gérant actuel**

Cette résolution est mise aux voix.

**La résolution est adoptée à l'unanimité et sans réserve.**

**2- Deuxième Résolution : Nomination d'un nouveau gérant**

Cette résolution est mise aux voix.

**La résolution est adoptée à l'unanimité et sans réserve.**

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Monsieur **Théo COEFFIC**, l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

**Signature des associés :**

Béatrice COEFFIC :



Matthieu COEFFIC :



Bruno COEFFIC :



Benjamin COEFFIC :



Patrick COEFFIC :



Théo COEFFIC

